VILLE DE
Châtillon

Absence d'aide publique communale à l'acquisition de vélo à assistance électrique

Je soussignée, Nadège AZZAZ, Maire de la commune de Châtillon, certifie qu'il n'a pas été institué de dispositif d'aide financière locale à l'acquisition de vélo à assistance électrique pour les habitants de la ville de Châtillon.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Châtillon, le 1er mars 2023.

La Maire,

MAIRIE DE CHATILLON 92320 133

Nadège AZZAZ